



## Viol commis il y a 7 ans mes droits?

Par **mat2000**, le **23/11/2013** à **03:17**

bonjour j'ai été violé il y a 7 ans maintenant j'étais encore mineur à l'époque des faits. lui a eu 18 ans un mois juste après les faits pour a-t-il être considéré comme adulte ou sera-t-il considéré comme mineur? la personne à l'époque au courant m'avait menacé de le couvrir si j'allais voir la police qu'est-ce que je peux faire contre eux? car je vis dans la peur et la colère depuis très longtemps et j'ai compris qu'il était temps que je porte plainte. merci